



DOSSIER DE PRESSE 2016

JEUDI 21 JUILLET

Nouvelle campagne de sensibilisation
de l'association Attitude Prévention

« Sur la route, assurons-nous de transmettre les bons gestes. »

Agence Entre nous soit dit

Claire Mathurin

01 40 29 15 54 - 06 30 10 92 22

cmathurin@entrenousoitdit.fr

Sarah Maurit

01 40 29 15 53 - 06 18 39 45 83

smaurit@entrenousoitdit.fr

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE 2016

“Assurons-nous
de transmettre
les bons gestes”

Depuis 2014, le nombre de morts sur les routes est reparti à la hausse. Cette tendance se poursuit sur le premier semestre 2016¹. Face à cette situation préoccupante, l'association Attitude Prévention dévoile les résultats de son étude² sur le comportement des parents au volant en présence de leurs enfants. La 5^{ème} vague de cette étude révèle une prise de risques de plus en plus importante, puisque près de 9 parents sur 10 reconnaissent avoir déjà adopté des comportements dangereux au volant en présence de leurs enfants.

A l'occasion des vacances de juillet/août, qui représentent à elles seules un cinquième des morts sur les routes³, Attitude Prévention se mobilise à nouveau pour sensibiliser les Français au travers de sa campagne télévisée et internet « Sur la route, assurons-nous de transmettre les bons gestes ».

Hausse des comportements à risques sur la route en présence des enfants.

Cette année, 89 % des parents reconnaissent qu'il leur est déjà arrivé d'avoir un comportement dangereux au volant en présence de leur enfant, soit une hausse de 3 % par rapport à 2015.

Les principaux comportements à risques reconnus par les parents cette année sont :

- s'emporter contre d'autres usagers pour 63 % ;
- dépasser les vitesses autorisées pour 61 % ;
- conduire en étant fatigué pour 57 % ;
- conduire plus de 2 heures sans faire de pause pour 52 %.

Par rapport à l'année 2015, certains comportements à risques connaissent une hausse significative.

C'est le cas notamment pour la conduite de plus de 2 heures sans pause qui augmente de 17 points (35 % en 2015), la conduite en état de fatigue qui augmente de 11 points (46 % en 2015), ainsi que pour l'usage du téléphone au volant avec une hausse de 13 points (42 % en 2016 contre 29 % en 2015).

Des résultats d'autant plus préoccupants qu'ils sont en augmentation constante depuis 5 ans. En 2012, seuls 44 % des parents déclaraient s'emporter contre d'autres usagers, 50 % dépasser les limites autorisées, 31 % conduire 2 ou 3 heures sans faire de pause, 27 % conduire en étant fatigué, et seulement 22 % utiliser leur téléphone au volant.

Des comportements plus vertueux pendant les vacances.

Cette année, Attitude Prévention a également souhaité interroger les parents sur leur comportement au volant pendant les vacances. Ce focus de l'étude révèle des comportements plus raisonnés des parents pendant cette période.

Ainsi, seuls 38 % des parents se sont déjà emportés au volant contre d'autres usagers sur leur lieu de vacances et 43 % sur les trajets pour s'y rendre ou en revenir.

De même, 29 % ont déjà dépassé les vitesses autorisées pendant les vacances et 27 % conduits en étant fatigué. Seul bémol, la pause recommandée toutes les 2 ou 3 heures n'est respectée que par la moitié des parents lors des trajets allers/retours de leurs vacances.

Une nouvelle campagne de sensibilisation d'Attitude Prévention.

Attitude Prévention reprend la parole dans les médias à partir du 21 juillet au travers d'une campagne diffusée à la télévision et sur Internet axée sur la transmission des comportements entre parents et enfants sur la route.

Cet été, un nouveau spot vient enrichir la campagne. Il traite du non-port de la ceinture de sécurité qui intervient dans 21 % des accidents mortels¹.

L'étude montre que, même en présence de leur enfant, 7 % des Français n'attachent pas systématiquement leur ceinture et 6 % ont déjà oublié d'attacher leur enfant. Pour les parents dont l'enfant s'attache seul, 11 % ont déjà oublié de vérifier que l'enfant est attaché.

« Notre étude montre un relâchement dans le comportement des parents au volant devant leurs enfants. 89 % d'entre eux ont déjà eu un comportement à risque. L'objectif de notre campagne est, ici encore, de sensibiliser les parents à la nécessité d'adopter le bon comportement au volant en présence de leurs enfants. Et ceci afin qu'ils transmettent les bons gestes et assurent leur sécurité présente et future sur la route. », explique Patrick Jacquot, Président d'Attitude Prévention.

¹ Bilan définitif 2015 de l'ONISR

² Etude Attitude Prévention menée par OpinionWay en ligne du 15 au 20 juin 2016, auprès d'un échantillon représentatif de 1 026 parents ayant au moins un enfant de moins de 15 ans.

³ Statistiques ONISR depuis l'année 2 000.

La campagne « Sur la route, assurons-nous de transmettre les bons gestes »

Du 21 juillet au 11 septembre 2016, Attitude Prévention lance sa nouvelle campagne « Sur la route, assurons-nous de transmettre les bons gestes ».

Le dispositif de la campagne s'articule autour de spots de sensibilisation aux différents risques routiers.

Cette année, la saga s'enrichit de nouveaux spots :

- un premier visant les parents sur le thème de la ceinture ;
- deux autres, à destinations des jeunes, sur les thématiques de l'alcool et du smartphone au volant.

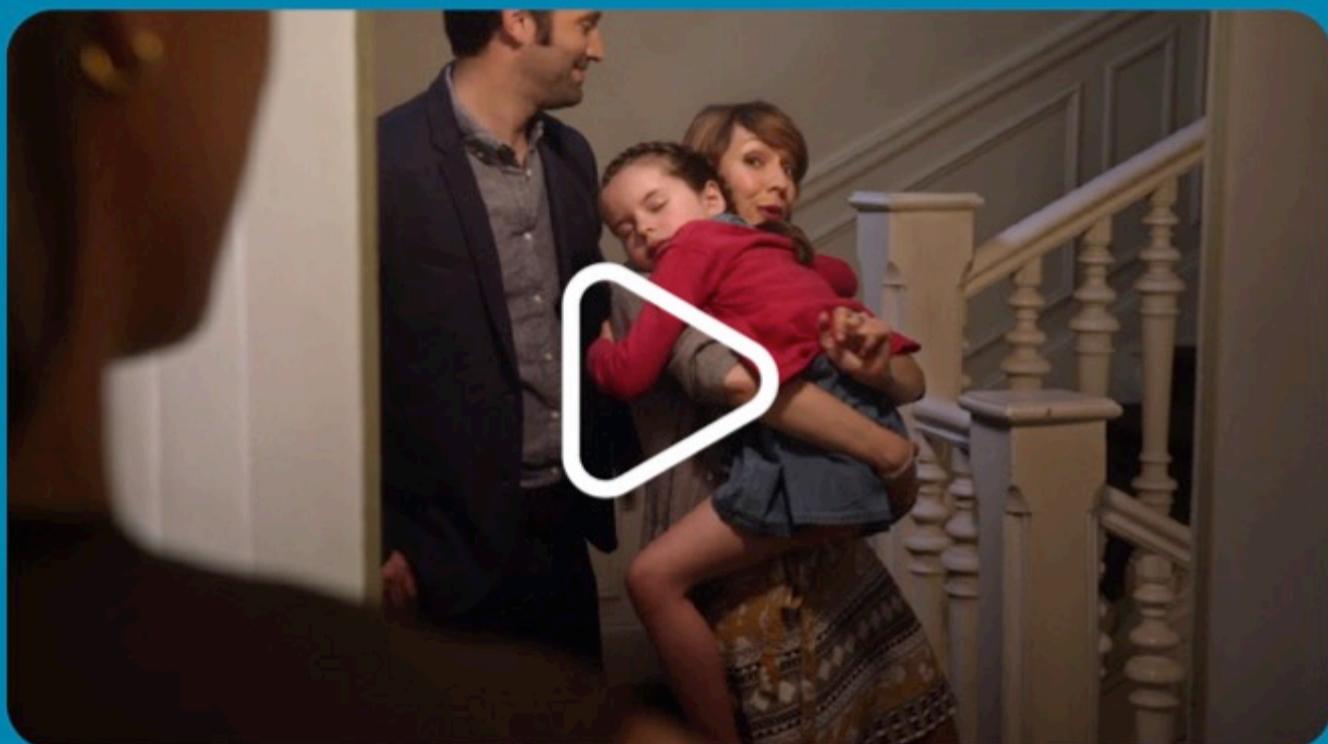
Les spots sont diffusés sur :

- les chaînes hertziennes et numériques avec près de 84 millions de contacts attendus ;
- Internet avec un plan média sur YouTube, MyTF1, 6Play, Melty...

Une approche originale

Cette campagne joue principalement sur le mimétisme gestuel et postural. Elle repose ainsi sur la vie quotidienne de tous les Français, sur les petits gestes que nous faisons tous et qui sont naturellement repris par nos enfants, nos amis...

Sauf que certains petits gestes peuvent être à l'origine d'accidents. Le rôle des adultes est ainsi de transmettre les bons gestes, notamment en matière de prévention des risques routiers.



Les spots « parents »

Les résultats de l'étude 2016*

7 % des parents ont déjà oublié de s'attacher en présence de leurs enfants.

Les principales raisons données pour le non-port de la ceinture sont la brièveté du trajet (50 %) et la conduite à faible allure (25 %).

De même, 6 % des parents ont déjà oublié d'attacher leur enfant. Lorsque celui-ci est en âge de s'attacher, 11 % ont déjà oublié de vérifier que sa ceinture était bien bouclée.

La ceinture

Les faits

- Le non-port de la ceinture de sécurité intervient dans 21 % des accidents mortels.**
- Lors d'un choc à 50km/h, la poussée est telle qu'un enfant de 20 kg se transforme en un projectile d'une demi-tonne s'il n'est pas maintenu par un dispositif adapté.
- Le port de la ceinture est obligatoire aux places avant et arrière des véhicules.
- Les enfants doivent être transportés au moyen d'un dispositif de retenue homologué et assis sur des places équipées de ceinture.
- Il est interdit d'installer un enfant de moins de 10 ans aux places avant d'un véhicule, sauf si les places arrière ne sont pas équipées de ceinture.
- Le non-port de la ceinture de sécurité est passible d'une amende forfaitaire de 135 € pour le conducteur et les passagers adultes. Le conducteur non attaché est également sanctionné d'un retrait de 3 points sur le permis de conduire.
- Le conducteur doit s'assurer que chacun de ses passagers mineurs est bien retenu par un dispositif adéquat

sous peine d'une amende de 135 € pour chaque jeune non attaché ou attaché de façon incorrecte.

La réponse Attitude Prévention : le film « La ceinture »

Un couple sort d'un dîner en ville avec leur fille de 6 ans. Il est tard et la petite fille s'est endormie sur le canapé.

Pour ne pas la réveiller, les parents décident d'un commun accord de ne pas l'attacher en voiture, la maman la prend sur ses genoux à l'arrière du véhicule. Ils ne sont en effet qu'à 5 petites minutes de leur domicile et risquent de la réveiller.

La petite fille se réveille et répond au père, en chuchotant dans un demi-sommeil : « Le risque, c'est si tu m'attaches pas, papa », faisant prendre conscience aux parents de l'importance de la ceinture.



* Etude Attitude Prévention réalisée par OpinionWay en ligne du 15 au 20 juin 2016, auprès d'un échantillon représentatif de 1 026 parents ayant au moins un enfant de moins de 15 ans.

** Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière - Bilan 2015

Les spots « parents »

Les résultats de l'étude 2016*

61 % des conducteurs ont déjà dépassé les limites de vitesse autorisées.

L'inattention est la première cause d'excès de vitesse : 47 % des conducteurs ayant déjà dépassé les vitesses autorisées la mentionnent.

Autres facteurs évoqués : des limitations trop basses (34 %), le peu de véhicules sur la route (28 %) ou encore le fait d'être en retard (21 %).

La vitesse

Les faits

- La vitesse intervient dans 32 % des accidents mortels**.
- Un choc à 50 km/h équivaut à une chute du troisième étage d'un immeuble. Du 22ème étage à 130 km/h.
- Une distance d'arrêt est incompressible : en ville à 50 km/h, il faut 28 mètres pour s'arrêter.
- Rouler à 140 km/h plutôt que 130 km/h ne fait gagner que 3 minutes tous les 100 kilomètres.
- Les infractions liées aux excès de vitesse donnent lieu à des contraventions et constituent des délits en cas de récidive. Les sanctions dépendent du dépassement. Pour un excès de vitesse inférieur à 20 km/h (en ville) : amende

forfaitaire de 135 € et retrait d'1 point sur le permis de conduire. Pour un excès de vitesse égal ou supérieur à 20 km/h et inférieur à 30 km/h : amende forfaitaire de 135 € et retrait de 2 points sur le permis de conduire.

La réponse Attitude Prévention : le film « La vitesse »

Un père (40 ans) et sa fille (12 ans) sortent de la piscine. La fille a mis du temps pour sécher et coiffer ses cheveux. Le père roule plutôt tranquillement et passe près d'un vélo et d'un scooter sans trop y prêter attention. En arrivant à un croisement, le feu passe au rouge. Un skater passe. Le père se dit qu'il va être en retard. Il redémarre et... décide d'essayer de gagner du temps en accélérant. Il dépasse alors la vitesse autorisée en ville (50 km/h).

Pendant ce temps, une maman court sur un trottoir avec son fils. Elle s'approche d'un passage piéton juste au moment où la voiture arrive... La mère et son fils sont prioritaires, mais le père arrive trop vite pour s'arrêter. Il les évite de justesse. Sa fille, choquée, lui fait prendre conscience de son acte : « Il ne faut pas aller trop vite si on veut arriver ».



* Etude Attitude Prévention réalisée par OpinionWay en ligne du 15 au 20 juin 2016, auprès d'un échantillon représentatif de 1 026 parents ayant au moins un enfant de moins de 15 ans.

** Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière - Bilan 2015

Les spots « parents »

Le SMS au volant

Les résultats de l'étude 2016*

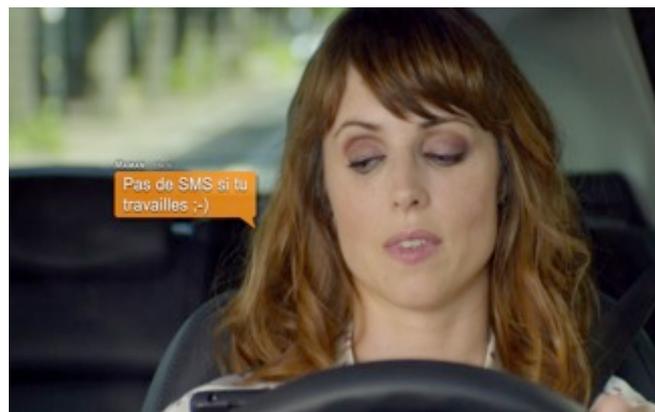
Au volant, 36 % des parents ont déjà utilisé leur téléphone portable pour téléphoner et 29 % pour envoyer ou lire des textos ou des mails.

Ils justifient leur prise de risque par un sentiment de maîtrise de la situation.

Parmi les raisons invoquées, 58 % disent profiter des feux rouges ou des bouchons pour écrire des textos ou des mails, 23 % pensent pouvoir envoyer des textos ou des mails tout en restant vigilants et 22 % l'utilisent en cas d'urgence.

Les faits

- Les distracteurs au volant sont considérés comme la quatrième cause de mortalité sur les routes*.
- L'utilisation des distracteurs au volant interviendrait ainsi dans 10 % des accidents mortels, et téléphoner au volant multiplie par 3 le risque d'accident*.
- Depuis le 1er juillet 2015, il est devenu interdit de porter tout dispositif susceptible d'émettre du son à l'oreille en conduisant ou à vélo.
- Conduire avec un téléphone à la main ou en portant à l'oreille un dispositif audio de type écouteurs, oreillette ou casque est passible d'une amende forfaitaire de 135 € et d'un retrait de 3 points du permis de conduire.



La réponse Attitude Prévention : le film « Le SMS »

Une femme est au volant de sa voiture. Il est 18h15, elle rentre de son travail. Ses yeux se baissent vers son téléphone.

Elle fait apparaître à l'écran la fiche de contact de sa fille, Léa. Tout en conduisant d'une main, elle rédige un SMS de l'autre. Son regard alterne alors de la route à l'écran de son téléphone. Dans leur échange de SMS, la mère demande à sa fille si elle révisé et lui rappelle de ne pas envoyer de SMS.

Alors qu'elle est en train de rédiger ce texto, la mère mord une ligne blanche. Un klaxon se fait entendre. Le SMS de Léa s'affiche sur le smartphone de la maman : « Pas de SMS si tu conduis... »

Troublée et réalisant le risque qu'elle vient de prendre au volant, la mère pose immédiatement le téléphone.

* Etude Attitude Prévention réalisée par OpinionWay en ligne du 15 au 20 juin 2016, auprès d'un échantillon représentatif de 1 026 parents ayant au moins un enfant de moins de 15 ans.

** Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière - Bilan 2014 2 IFSTTAR - INSERM : Téléphone et sécurité routière, expertise collective, avril 2011

Les spots « parents »

Les résultats de l'étude 2016*

16 % des parents admettent avoir déjà conduit en présence de leurs enfants en ayant consommé plus de 2 verres d'alcool.

Parmi les principales raisons invoquées : 51 % se sentent capables de conduire, 36 % considèrent que le trajet est court, 31 % n'ont pas d'autres moyens de transport et 22 % estiment être les seuls à pouvoir prendre le volant.

Les faits

- L'alcool est impliqué dans 29 % des accidents mortels**.
- 85 % des conducteurs sont des buveurs occasionnels***.
- Dans ces accidents, les hommes sont responsables à 92 %****.
- 71 % de ces accidents ont lieu la nuit, principalement sur routes départementales****.
- Le taux d'alcool limite autorisé est de 0,5 g d'alcool par litre de sang, soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré. Depuis 2015, ce taux est de 0,2 g/l pour tous les permis probatoires.
- Conduire avec une alcoolémie comprise entre 0,5 g/l et 0,8 g/l est passible d'une amende forfaitaire de 135 €, d'un retrait de 6 points sur le permis et d'une suspension du permis de conduire.
- Conduire avec une alcoolémie supérieure à 0,8 g/l est passible d'une amende jusqu'à 4 500 €, d'un retrait de 6 points sur le permis, d'une immobilisation

du véhicule, d'une suspension voire d'une annulation du permis, d'une obligation de suivre un stage de sensibilisation et d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 2 ans.

- Les conducteurs novices contrôlés avec un taux d'alcoolémie supérieur ou égal à 0,2 g/l encourent un retrait de 6 points sur leur permis, une amende forfaitaire de 135 € et une immobilisation du véhicule.

La réponse Attitude Prévention : le film « Le banquet »

Dans les toilettes d'une salle des fêtes, un homme se passe de l'eau sur le visage. Il se regarde dans le miroir, son œil est troublé par la fatigue et l'alcool. Il a manifestement un peu trop bu. A travers le miroir, il voit son fils entrer dans la pièce et tente de reprendre un peu d'assurance. Il échange avec son fils qui le parodie légèrement. L'homme lui demande alors s'ils se sont bien amusés, ce à quoi l'enfant répond spontanément : « un petit peu trop pour conduire. »

L'homme est cueilli par la remarque de l'enfant et constate dans le miroir son air défait. Il décide alors de passer les clés à sa femme qui n'a pas bu.



* Etude Attitude Prévention réalisée par OpinionWay en ligne du 15 au 20 juin 2016, auprès d'un échantillon représentatif de 1 026 parents ayant au moins un enfant de moins de 15 ans.

** Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière - Bilan 2014

*** INPES

**** Site Internet de la Sécurité Routière

Les spots « jeunes »

Les faits : les jeunes et la route

- 619 jeunes de 18 à 24 ans ont trouvé la mort sur les routes en France en 2015* : + 6 % vs 2014.
- La part de mortalité des 18-24 ans est désormais de 23 %, alors qu'ils ne représentent seulement que 9 % de la population.
- Chaque année 14 000 blessés graves sont âgés de moins de 30 ans.

La réponse Attitude Prévention :

2 films internet dédiés aux jeunes pensés sur un même principe narratif. Les 18-25 ans ont un rapport paradoxal avec les réseaux sociaux. Ils en sont à la fois de grands utilisateurs, mais également de grands détracteurs. Dans ces spots, les réseaux sociaux symbolisent les apparences, ce que les jeunes perçoivent et s'imaginent en découvrant les posts de leurs amis. Mais la réalité est bien différente...

Le film Selfie



Un groupe de jeunes rentre en voiture d'une soirée. Des rires retentissent, l'exaltation de fin de soirée se fait ressentir malgré l'heure tardive. Le conducteur saisit son smartphone et lance "Selfie !".

On entend le bruit de l'obturateur de l'appareil photo du smartphone qui résonne dans l'habitacle. La scène se fige, la photo est faite, mais soudainement plus un bruit... car malgré les apparences, le danger de se prendre en photo en conduisant est bien réel.

Le film Alcool

Sortie de boîte de nuit. Un jeune boit une dernière gorgée de bière et monte en voiture pour ramener ses amis. Des rires retentissent, l'exaltation de fin de soirée se fait ressentir malgré l'heure tardive. Le conducteur saisit son smartphone et lance "Selfie !".

On entend le bruit de l'obturateur de l'appareil photo du smartphone qui résonne dans l'habitacle. La scène se fige, la photo est faite, mais soudainement plus un bruit... car malgré les apparences, le danger de l'alcool au volant est bien réel.



L'association

La prévention fait partie intégrante du métier d'assureur. C'est une grande cause au service de laquelle tous s'engagent, indissociable de leur responsabilité sociétale.

Aux côtés de leurs assurés lorsque survient le sinistre, les assureurs les accompagnent au mieux pour en atténuer les conséquences. Mais ils se doivent d'aller plus loin et sensibiliser en amont sur les risques. Aussi, les adhérents de la Fédération Française de l'Assurance mènent en leur nom propre de nombreuses campagnes de sensibilisation mais ont également décidé de s'investir dans des actions collectives au sein de l'association Attitude Prévention.

Issue du rapprochement entre Assureurs Prévention et GEMA Prévention, Attitude Prévention a pour missions :

- de porter les sujets prévention (notamment risques routiers, accidents de la vie courante et santé) au nom de tous les adhérents de la Fédération Française de l'Assurance
- de concevoir et déployer des actions de sensibilisation aux risques routiers, domestiques et santé vers le grand public et les entreprises, seule ou en partenariat avec d'autres organismes
- de constituer un pôle de référence pour l'analyse des données chiffrées des risques routiers, de la vie courante et santé



Sur la route



À la maison



Santé et loisirs

Pour aller plus loin :
www.attitude-prevention.fr

 @PreventAttitude

 Attitude Prévention

 Attitude Prévention

Contacts presse

Agence Entre nous soit dit

Claire Mathurin

01 40 29 15 54 - 06 30 10 92 22

cmathurin@entrenoussoitdit.fr

Sarah Maurit

01 40 29 15 53 - 06 18 39 45 83

smaurit@entrenoussoitdit.fr

Association Attitude Prévention

Nathalie Irisson

06 20 59 91 45

n.irisson@attitude-prevention.fr